

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE384

présenté par

Mme Mathilde Paris et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 3

Supprimer les alinéa 4 à 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à la suppression des alinéas introduits par le Sénat. Les dispositions de cet article représentent d'abord un alourdissement incontestable du texte initial. En outre, ces dispositions en introduisant des échelons de consultation supplémentaires comme la CNDP, les communes et EPCI, vont ralentir considérablement les procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires et donc les délais avant la mise en route de centrales nucléaires.